

Préface

Comment devient-on psychanalyste ? Entre roman épistolaire et essai, ce livre affronte les thèmes fondamentaux de la formation psychanalytique. Les auteurs de cet échange de lettres sont Julie, une jeune femme qui aspire à devenir psychanalyste et un analyste qui l'accompagne, et qui donc accompagne le lecteur, sur ce parcours bref mais intense du *savoir* analytique.

Et bien alors : comment devient-on psychanalyste ? Suffit-il de lire Freud ? Est-il indispensable d'avoir essayé de lire les *Écrits* de Lacan ? Doit-on faire une psychanalyse personnelle et comment choisir son analyste ? Telles sont les demandes que Julie formule et avec une certaine dose d'impatience.

L'auteur répond qu'on ne devient pas psychanalyste une bonne fois pour toutes mais avec chaque analysant et au sein de chaque cure, mettant ainsi l'accent sur le *devenir* analyste à partir d'une analyse portée jusqu'à son terme et non pas sur l'*être* analyste une bonne fois pour toutes. Il s'agit le plus souvent, au départ, d'une prétention : celle d'occuper la fonction de psychanalyste mais il n'existe pas d'*être* de l'analyste, on peut le devenir grâce à l'opportunité qu'un analysant nous offre.

La formation analytique repose sur les indications de Freud et de Lacan : une analyse personnelle puis didactique (selon le modèle freudien) ou bien une analyse personnelle qui seulement après-coup se révélera avoir été didactique (selon le modèle lacanien) ; une formation théorique sur la clinique, mais pas seulement, qui le plus souvent se déroule à l'intérieur d'une association psychanalytique, et pour certaines associations lacaniennes avec la passe. Au début de la pratique une « supervision » ou « analyse de contrôle » des premières cures est conseillée mais il y a encore bien encore d'autres modalités d'échange autour de la clinique.

La nécessité d'avoir traversé sa propre analyse personnelle/didactique constitue un point de passage obligatoire et commun à toutes les associations.

De la même façon, au regard de la grande solitude dans laquelle les analystes sont tenus à conduire leur travail, il est indispensable qu'ils puissent se retrouver pour travailler ensemble au sein d'associations psychanalytiques qui, selon l'auteur sont « utiles » même si elles ne sont pas toujours exemplaires.

Julie demande quelles sont les études universitaires les plus appropriées pour se préparer à ce « métier » d'analyste, la réponse de son interlocuteur est limpide : « Je ne saurais pas vraiment t'indiquer un secteur du savoir universitaire. Je connais des analystes qui ont débuté ce métier alors qu'ils étaient mathématiciens, juristes, ethnologues ou bien encore professeurs. J'en connais d'autres qui étaient très compétents en linguistique, qui auraient pu faire une carrière littéraire, philosophique, ou même en histoire ». Il conclut : « Je te conseillerais plutôt de t'inscrire dans une école d'écriture littéraire, suivant le conseil de Freud lui-même qui, comme peut-être tu le sais déjà, était un grand lecteur des textes de la littérature universelle »¹.

La plupart des associations psychanalytiques françaises acceptent de former des « candidats » d'extraction sociale variée, avec des diplômes venant de tous les horizons ; d'autres n'acceptent en formation que des psychologues ou des médecins bien que le diplôme en psychologie ou en médecine ne soit exigé par aucune loi de l'État français quant à la formation du psychanalyste.

L'auteur ne concède aucun « privilège » à ce genre d'études même s'il reconnaît que la majorité de ses collègues a effectué la formation la moins adaptée –paroles de Freud !- pour devenir analyste : ils étaient et ils restent,

1

à temps perdu ou en changeant de casquette, médecins ou psychiatre et, qui plus est : « Rien du côté du savoir –plus ou moins garanti et de toutes les façons très récent- des psychologues ne prépare la voie à la psychanalyse² ».

À cette question s'en ajoute une autre : faut-il une autorisation de la part de l'État pour exercer la psychanalyse et existe-t-il un titre de psychanalyste ?

En France on peut exercer la fonction de psychanalyste et ouvrir son cabinet selon les critères mentionnés, à savoir une psychanalyse personnelle et didactique, une formation théorico-clinique et une « supervision ». Personne ne se définit psychanalyste sans respecter ces critères ; il n'y existe ni le titre, ni un ordre, ni un tableau des ordres des psychanalystes. Jacques Nassif d'écrire : « Je récuse totalement ce titre, il n'est pas possible de l'attribuer à quelqu'un. Évitions de le demander à l'État, qui n'en sait rien, de créer un statut et un titre de psychanalyste. C'est une erreur fondamentale, c'est programmer la fin annoncée de la psychanalyse. Il faut éviter cela à tout prix.³ »

En 2004 la France a institué un titre d'État et un registre national pour la profession de psychothérapeute.

Grâce à la forte influence politique et culturelle dont jouit la psychanalyse auprès des législateurs, ce texte de loi maintient la distinction entre psychanalyse et psychothérapie et maintient saine et sauve l'indépendance de la psychanalyse ; elle n'oblige pas les psychanalystes à s'inscrire sur le registre des psychothérapeutes.

Mais il existe une question d'un autre et qui concerne les jeunes générations d'analystes. Les moins jeunes ont eu une formation « universitaire » variée et ils ne sentent pas le besoin du titre de psychothérapeute qui d'ailleurs n'appartient pas à la tradition psychanalytique ; les plus jeunes au contraire –qui se posent la question du

²

³

devenir analyste au sein des universités de psychologie où il existe des *masters* ou des cours universitaires de psychanalyse- s'inscrivent au registre des psychothérapeutes dans la mesure où le titre officiel protégé par l'État leur offre de plus grandes possibilités de travailler dans le secteur public de la santé mentale.

Sur ce point l'opinion de l'auteur est nette et tranchée. Il soutient que « toute professionnalisation ferait nécessairement passer la psychanalyse sous les fourches caudines de la médecine⁴ ».

Si la psychanalyse est englobée à l'intérieur des canons sanitaires de la psychothérapie elle sera pensée en termes de diagnostic, de protocole, de guérison, de la relation médecin-malade, selon des critères qui n'ont rien à voir avec ce qu'elle est.

S'élevant contre le processus de médicalisation et de psychologisation de la psychanalyse, ce livre nous offre une belle contribution quant à la question de la *Laienanalyse* qui sous-tend la pensée de Freud et de Lacan.

En Italie la loi Ossicini 56/89 portant sur l'organisation de la profession du psychologue régit la formation et l'exercice de la psychothérapie ainsi que le titre de psychothérapeute, à la différence de la loi française qui contrôle seulement l'utilisation du titre.

En 1989 toujours en Italie, étant donné que la distinction entre la formation du psychanalyste et celle du psychothérapeute était encore professionnellement et culturellement vivace, la plupart des associations psychanalytiques italiennes se sont opposées à la réglementation de la formation du psychanalyste selon les modalités proposées par les projets de loi établissant les critères de la psychothérapie.

En raison de cette forte opposition la psychanalyse ne fut pas mentionnée dans le texte de la loi 56/89 mais, au fil des ans, beaucoup d'associations de

4

psychanalyse n'ont pas maintenu leur position initiale et ont demandé à l'État de reconnaître leur institut de formation psychanalytique comme école de psychothérapie psychanalytique.

À cause de cette transformation les associations italiennes dans lesquelles on pratiquait la formation psychanalytique en dehors de la question de la formation à la psychothérapie sont restées peu nombreuses.

Nous avons assisté, ces dernières années, à un glissement et à une superposition entre le signifiant de la psychanalyse et celui de la psychothérapie psychanalytique.

Aujourd'hui en Italie on devient le plus souvent psychothérapeute à partir de la formation donnée à l'intérieur d'une école de psychothérapie psychanalytique, après avoir obtenu un diplôme en médecine ou en psychologie. Il est devenu « implicite » que pour devenir psychanalyste il faut être « psychothérapeute ».

La situation italienne a provoqué une grande confusion –théorique, pratique, juridique- car elle induit à penser qu'il y aurait une sorte « d'identité théorique » entre la psychanalyse et la psychothérapie psychanalytique.

L'indépendance scientifique de la formation psychanalytique a disparu, étant donné qu'elle est devenue « un bras » de la médecine, de la psychologie et de la psychothérapie qui, au contraire, sont des disciplines différentes, qui ont toutes un statut culturel propre et font objet d'une formation singulière.

Jacques Nassif prend position, dans sa correspondance avec Julie, sur ces aspects fondamentaux qui animent la meilleure des traditions freudienne et lacanienne.

En France la situation est à l'opposé : le psychanalyste obtient le titre de psychothérapeute seulement s'il le veut.

La distinction entre psychanalyse et psychothérapie reste, en France, une donnée culturelle forte et notoire mais nous savons, et nous en avons fait les frais, qu'aucune maîtrise sur les parole n'est possible.

Ce qui peut apparaître aujourd'hui comme un acquis culturel et juridique n'est en aucun cas stable ni permanent s'il n'est pas continuellement rénové et cultivé : la France court le risque, elle aussi, dans un proche futur, de se retrouver dans une situation analogue à celle de l'Italie.

Il convient que toutes les associations de psychanalyse maintiennent ouvert le débat sur la question politique de la psychanalyse, il convient qu'elles affirment avec force l'indépendance de la psychanalyse par rapport à la psychologie, la médecine, la psychothérapie.

Il existe en France une fédération de grandes et petites associations psychanalytiques sous l'égide de l'Inter-Associatif européen de psychanalyse, l'auteur est l'un de ses clairvoyants fondateurs. Cette association qui en regroupe certaines autres européennes, compte parmi ses objectifs l'indépendance de la psychanalyse comme savoir et comme pratique.

On pense souvent que la force d'un discours se trouve à l'intérieur de la théorie, ce qui est vrai. Mais seule la force organisée des associations de psychanalyse pourra faire contre-poids à la médicalisation forcenée de la psychanalyse et à sa dilution dans les eaux plus ou moins denses de la psychologie ; ainsi seulement les associations de psychanalyse pourront maintenir la solidité de leur liberté culturelle et celle de leur formation.

Voici donc exposés les motifs pour lesquels ce livre reste de toute actualité.

Alessandra Guerra

Ravenne, 16 septembre 2012

Note

Mes remerciements vont à Jacques Nassif, auteur de ce livre, Paolo Lollo son traducteur, Giuliana Bertelloni pour son travail de révision, Claudia Furlanetto pour sa participation à l'édition, Christine Dal Bon pour sa précieuse collaboration, Marie-Noël Godet⁵ qui a contrôlé l'exactitude des données d'ordre juridique français contenues dans mon introduction quant au titre de psychothérapeute, Sandra Borghini pour la confiance qu'elle accorde à la Collection *Liberté de la psychanalyse*.

Traduzione della prefazione in francese a cura di Christine Dal Bon

⁵ Marie-Noël Godet, auteur de nombreux articles sur la psychanalyse, a écrit deux livres : *Psychanalyse et civilisation* et *De la réglementation du titre de psychothérapeute-La santé mentale, une affaire d'État*, ed. L'Harmattan, 2011.